



Conditions Générales de Vente

Camping La Sardane

Entrées en vigueur le 1er octobre 2026 — applicable aux réservations effectuées à compter de cette date.

Art. 1 – Identification des occupants

Les noms, prénoms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont les hébergements ou les emplacements doivent être précisés lors de la réservation.

La réservation doit être effectuée par l'un des participants au séjour, qui sera désigné comme **contractant principal** et devra obligatoirement être présent pendant toute la durée du séjour.

⚠ Le jour de l'arrivée, si le **contractant principal** n'est pas présent et que le camping n'a pas été informé au préalable, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès et d'annuler la réservation, sans remboursement.

La location est personnelle : aucune réservation pour le compte d'un tiers, aucune cession ou sous-location n'est autorisée. Le non-respect de cette clause entraînera l'annulation du contrat et la perte de l'acompte versé lors de la réservation.

Important : Les demandes de réservation faites par des personnes mineures non accompagnées de leurs représentants légaux (Art. 389 du Code civil) ne peuvent être acceptées.

Art. 2 – Réservation et paiement

La réservation ne devient effective qu'après accord du camping (confirmation par courrier ou mail) et réception du versement comprenant :

- 30 % d'acompte de la totalité du séjour
- Frais de dossier : 10 € en basse saison et 20 € en haute saison (cf. tarifs sur le site internet).

Le **solde du séjour** doit être réglé :

- **Au plus tard le jour de l'arrivée** si paiement en carte ou espèces ou ANCV,
- **1 mois avant l'arrivée** si règlement par chèque bancaire.

En cas d'arrivée décalée, le solde doit obligatoirement être réglé 1 à 2 jours avant la date d'arrivée initiale, sous peine d'annulation du séjour. Si le vacancier prévient le Camping La Sardane le jour même de l'arrivée initialement prévue, le solde doit être réglé immédiatement, sans délai, pour maintenir la réservation.

Moyens de paiement acceptés :

- Carte bancaire (CB)
- Espèces, dans la limite de 1 000 € maximum par séjour
- Chèques vacances ANCV et ANCV Connect
- Chèque bancaire (uniquement s'il est reçu 1 mois avant la date d'arrivée)

Si le paiement n'est pas effectué au jour de l'arrivée, la Direction se réserve le droit de :

- Refuser l'accès au camping, ou
- Appliquer des pénalités de retard.

Utilisation des Chèques-Vacances ANCV

Les Chèques-Vacances ANCV (papier) et les Chèques-Vacances Connect sont acceptés conformément à la réglementation en vigueur.

Les Chèques-Vacances étant des titres de paiement **strictement nominatifs**, le **nom et le prénom** figurant sur ceux-ci doivent correspondre à l'identité de leur bénéficiaire. Le Camping La Sardane se réserve le droit de vérifier l'identité du bénéficiaire et de demander la présentation d'une pièce d'identité ainsi que de tout document permettant de s'assurer que leur utilisation est conforme à la réglementation applicable.

Les Chèques-Vacances doivent appartenir à une personne participant effectivement au séjour.

En cas d'utilisation non conforme à la réglementation, de différence entre l'identité du bénéficiaire et celle figurant sur les Chèques-Vacances, de non-présentation des justificatifs demandés ou d'impossibilité de procéder aux vérifications nécessaires, le Camping La Sardane se réserve le droit de refuser ce mode de paiement et d'exiger un autre moyen de règlement.

⚠ **Une fois la réservation validée, tout départ anticipé volontaire ou toute nuit non consommée ne donne droit à aucun remboursement.**

Retard de paiement

En cas de non-paiement à la date convenue, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées, sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Ces pénalités sont calculées à un taux annuel égal à **trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur** à la date de facturation.

Réciproquement, en cas de retard imputable au Camping La Sardane dans le remboursement de sommes dues au vacancier au titre des présentes Conditions Générales de Vente, des pénalités de retard calculées selon le même taux (trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur) seront appliquées de plein droit à son égard, sous réserve d'un délai de traitement administratif raisonnable de 30 jours à compter de l'exigibilité de la somme due.

Pour les clients professionnels (personnes morales ou commerçants), une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros** sera également exigée, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de non-paiement persistant, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation, sans préjudice des sommes déjà versées ou restant dues.

Engagement de paiement

Toute réservation confirmée engage définitivement le vacancier au paiement intégral du séjour réservé.

En cas d'annulation, de non-présentation à la date prévue d'arrivée (« no-show »), de refus d'accès au camping conformément aux présentes Conditions Générales de Vente ou au règlement intérieur, ou de départ anticipé volontaire, les sommes déjà versées restent définitivement acquises au Camping La Sardane et le solde du séjour demeure intégralement exigible, sauf application de la garantie annulation dans les conditions prévues à l'article 6.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des cas où la responsabilité du Camping La Sardane serait engagée, notamment en cas de faute prouvée de sa part, auquel cas les dispositions légales impératives relatives au remboursement et à l'indemnisation s'appliqueront.

Art. 2bis - Acceptation des CGV et du règlement intérieur

Le paiement de l'acompte vaut **acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur du Camping La Sardane**.

Le vacancier déclare en avoir pris connaissance et **ne pourra contester ne pas en avoir été informé**.

Les Conditions Générales de Vente (CGV) et le Règlement Intérieur sont accessibles sur le site internet du camping, peuvent être demandés par e-mail auprès de la réception, et sont automatiquement envoyés avec nos e-mails d'option et de confirmation de réservation.

Art. 2 ter - Offres promotionnelles et exclusivités Internet

Le Camping La Sardane peut proposer, à certaines périodes, **selon les disponibilités** et en fonction de ses besoins d'exploitation, des offres promotionnelles ou des tarifs préférentiels exclusivement accessibles sur son site internet. Ces offres sont ponctuelles, limitées dans le temps, dans les quantités disponibles ou sur certaines périodes de séjour.

Ces offres ont notamment pour objectif d'optimiser le taux de remplissage du camping et ne sont pas proposées de manière permanente. Elles sont valables **uniquement dans la limite des disponibilités au moment de la réservation**.

Les offres promotionnelles ne sont applicables qu'aux **nouvelles réservations** effectuées pendant leur période de validité. Elles ne peuvent en aucun cas être appliquées rétroactivement à une réservation déjà confirmée, quel que soit son mode de réservation (internet, téléphone, e-mail ou sur place).

Les conseillers en réservation ne disposent pas nécessairement de la visibilité sur l'ensemble des offres exclusivement diffusées sur internet. Le fait qu'une offre soit publiée après une réservation ou qu'elle n'ait pas été proposée lors d'un échange téléphonique ne peut donner lieu à aucune remise commerciale, remboursement, avoir, modification tarifaire ou annulation sans frais.

Les réservations effectuées dans le cadre d'une **offre promotionnelle, d'une offre exclusive internet, d'une vente flash ou de tout autre tarif remisé** sont **fermes, définitives, non modifiables, non échangeables et non remboursables**, quel que soit le motif d'annulation ou de modification du séjour, **y compris en cas de souscription à la garantie annulation**, sauf disposition légale impérative contraire.

Art. 2 quater - Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 2° du Code de la consommation, les prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée sont exclues du droit de rétractation de 14 jours normalement applicable aux contrats conclus à distance ou hors établissement. En conséquence, le vacancier ne dispose d'aucun droit de rétractation sur sa réservation ; seules les conditions d'annulation prévues à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent.

Art. 3 - Demandes particulières, attribution des hébergements et des emplacements

Demandes particulières

Toute demande particulière (choix d'un hébergement, d'un emplacement, d'un secteur, proximité d'un autre hébergement, exposition, orientation ou toute autre préférence) doit être formulée par écrit (courrier ou e-mail) au moment de la réservation.

Toute demande particulière constitue uniquement un souhait et ne constitue en aucun cas un engagement contractuel du Camping La Sardane. Le Camping La Sardane s'efforcera d'y répondre favorablement dans la mesure de ses possibilités, sans que cela puisse être garanti.

Toute demande formulée oralement, notamment par téléphone ou lors d'un échange avec un membre du personnel, ne pourra être prise en compte que si elle est confirmée par écrit par le vacancier et expressément validée par écrit par le Camping La Sardane.

Le non-respect d'une demande particulière ne pourra donner lieu à aucune annulation, réduction de prix, remboursement, indemnisation ou réclamation.

Inventaire des hébergements

Les vacanciers ne peuvent demander aucune modification de l'inventaire des hébergements. Les équipements et inventaires sont consultables sur le site internet du Camping La Sardane et sont réputés connus et acceptés lors de la réservation.

Attribution des hébergements et des emplacements

La Direction ne peut garantir ni le numéro d'hébergement, ni le numéro d'emplacement, ni un secteur particulier. Les hébergements et les emplacements sont attribués en fonction des disponibilités, des contraintes d'exploitation et de l'organisation du camping.

Le vacancier est tenu de consulter le plan du camping disponible sur le site internet afin de prendre connaissance de l'emplacement correspondant à la gamme sélectionnée avant la validation de sa réservation.

Le Camping La Sardane se réserve le droit de modifier, avant ou pendant le séjour, l'hébergement ou l'emplacement attribué pour des raisons techniques, de sécurité, d'organisation, d'exploitation, de maintenance, de travaux, de force majeure ou de toute autre circonstance exceptionnelle. Dans cette hypothèse, un hébergement ou un emplacement de catégorie équivalente ou supérieure sera proposé au vacancier, sans que cette modification puisse donner lieu à une annulation, un remboursement, une réduction de prix ou une quelconque indemnisation.

Le Camping La Sardane se réserve également le droit de modifier le numéro d'hébergement ou d'emplacement attribué jusqu'au jour de l'arrivée du vacancier, sans que cette modification puisse être considérée comme une modification de la réservation dès lors que la catégorie réservée est respectée ou remplacée par une catégorie équivalente ou supérieure.

Les photographies, plans, descriptifs, vues aériennes, illustrations, visites virtuelles et plus généralement l'ensemble des supports de communication du Camping La Sardane sont présentés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Art. 4 – Arrivées et départs

4.1 – Arrivées

Mobil-homes

Les réservations sont effectuées à la semaine (arrivée le mercredi, le samedi ou le dimanche), sauf pour les courts séjours proposés par le Camping La Sardane.

Les mobil-homes sont mis à la disposition des vacanciers **après 16h00**, sous réserve qu'ils soient prêts à être occupés (ménage, contrôle technique et préparation terminés). Le Camping La Sardane met tout en œuvre pour respecter cet horaire, sans qu'il puisse constituer une garantie contractuelle.

Emplacements

Les emplacements sont mis à la disposition des vacanciers **après 14h00**, sous réserve de leur disponibilité et de leur préparation.

4.2 – Départs

Mobil-homes

Les hébergements doivent être libérés **avant 10h00** le jour du départ.

Un créneau de départ doit être réservé auprès de la réception afin de réaliser l'état des lieux de sortie.

Les départs avant **8h00** sont possibles uniquement après accord préalable de la réception et selon la procédure spécifique communiquée par le Camping La Sardane.

Emplacements

Les emplacements doivent être libérés **avant 12h00** le jour du départ.

Tout dépassement de l'heure de départ non autorisé pourra entraîner la facturation d'une nuit supplémentaire au tarif en vigueur, sans préjudice des éventuels dommages ou préjudices causés au fonctionnement du camping.

Tout départ anticipé ne donne lieu à aucun remboursement, réduction de prix, avoir ou report du séjour, sauf application des dispositions prévues à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente.

4.3 – Restitution des hébergements

À son départ, le vacancier s'engage à restituer l'hébergement dans un **état de propreté normal**, débarrassé de l'ensemble de ses effets personnels et dans un état conforme à celui constaté lors de son arrivée, sous réserve de l'usure normale.

Un forfait ménage optionnel peut être souscrit par le vacancier ; il comprend uniquement le nettoyage des surfaces (sols, sanitaires, plans de travail) et ne dispense pas le vacancier de laver et ranger la vaisselle avant son départ, ni d'évacuer l'ensemble de ses déchets et de déposer ses poubelles dans les conteneurs mis à disposition sur le camping, cette obligation lui incombant dans tous les cas, qu'il ait ou non souscrit ce forfait

Les modalités pratiques de restitution de l'hébergement sont précisées dans le règlement intérieur du Camping La Sardane.

Le départ du vacancier sans réalisation de l'état des lieux contradictoire ou sans remise des clés ne fait pas obstacle au contrôle de l'hébergement par le Camping La Sardane. Les constatations effectuées par le Camping La Sardane feront foi jusqu'à preuve contraire.

En cas de non-respect des obligations ci-dessus ou de dégradations constatées, le Camping La Sardane se réserve le droit de facturer au vacancier l'ensemble des frais correspondants, notamment les frais de ménage, de remise en état, de remplacement, de réparation, de remise en conformité ou tout autre préjudice subi, conformément au tarif en vigueur. Le vacancier s'engage à régler les sommes réclamées dès réception de la facture correspondante.

4.4 – Restitution des moyens d'accès

Les vacanciers sont responsables de la conservation et de la restitution, en bon état, des clés, badges, télécommandes, cartes d'accès, cartes de borne de recharge pour véhicules électriques et de tout autre moyen d'accès mis à leur disposition pendant leur séjour, à l'exception du bracelet d'identification dont la perte est régie par l'article 8 des présentes Conditions Générales de Vente.

Lors du départ, l'ensemble de ces moyens d'accès devra être restitué au Camping La Sardane selon les modalités communiquées par celui-ci.

En cas de perte, de non-restitution, de détérioration ou de restitution rendant le matériel inutilisable, le Camping La Sardane se réserve le droit de facturer au contractant principal l'intégralité des frais réellement engagés pour leur remplacement, leur reprogrammation, leur désactivation ou toute intervention rendue nécessaire.

Lorsque la perte ou la non-restitution d'un moyen d'accès impose le remplacement d'une serrure, d'un cylindre, d'un système de fermeture, d'un système de contrôle d'accès ou toute autre mesure destinée à garantir la sécurité des personnes, des hébergements ou des installations, l'intégralité des frais réellement engagés pourra être facturée au contractant principal.

Art. 5 – Retard d'arrivée

En cas de retard, le vacancier est invité à prévenir le Camping La Sardane dans les meilleurs délais.

Les arrivées en dehors des horaires d'ouverture de la réception sont possibles, sous réserve d'en informer préalablement le Camping La Sardane. Une procédure spécifique sera alors communiquée au vacancier afin de permettre son accueil dans les meilleures conditions.

Le paiement du solde et de l'ensemble des sommes dues (taxe de séjour, prestations annexes et toute autre somme exigible) reste dû dans les délais prévus à l'article 2 des présentes Conditions Générales de Vente, y compris en cas d'arrivée décalée ou tardive. À défaut de paiement intégral, le Camping La Sardane se réserve le droit de ne pas remettre les clés de l'hébergement ou de refuser l'accès à l'établissement jusqu'à complète régularisation de la situation.

Lorsque le solde du séjour a été réglé, l'hébergement ou l'emplacement reste réservé pendant 36 heures à compter de la date d'arrivée prévue.

Si le vacancier ne se présente pas, ne répond ni aux appels ni aux e-mails et que le solde n'a pas été réglé, le Camping La Sardane se réserve le droit d'annuler la réservation et de remettre l'hébergement ou l'emplacement en location.

Lorsqu'un vacancier informe le Camping La Sardane qu'il arrivera avec un retard de 1 à 2 jours après la date initialement prévue, le solde du séjour doit impérativement être réglé au plus tard 1 à 2 jours avant la date d'arrivée initialement prévue, conformément à l'article 2 des présentes Conditions Générales de Vente, faute de quoi la réservation pourra être annulée..

Le Camping La Sardane ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une arrivée tardive non signalée.

Aucun remboursement, réduction de prix, avoir ou indemnisation ne pourra être accordé en cas d'arrivée tardive ou de non-présentation résultant notamment d'embouteillages, d'un accident de la circulation, d'une panne de véhicule, d'une annulation ou d'un retard de train, d'avion ou de ferry, d'un mouvement social, de conditions météorologiques ou de tout autre événement indépendant de la volonté du Camping La Sardane.

Art. 6 – Annulation, modification et interruption du séjour

6.1 – Annulation par le vacancier

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit (courrier ou e-mail). La date de réception de cette demande par le Camping La Sardane fera foi.

Toute annulation, totale ou partielle, quelle qu'en soit la cause, n'emporte pas renonciation au paiement du séjour. Le prix total du séjour réservé reste intégralement exigible par le Camping La Sardane. Les sommes déjà versées demeurent définitivement acquises au Camping La Sardane et le solde restant dû devra être réglé à première demande, sauf prise en charge accordée au titre de la Garantie Annulation dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

La non-présentation du vacancier le jour de l'arrivée prévue (« no-show ») est assimilée à une annulation et entraîne les mêmes conséquences financières.

En l'absence de souscription à la Garantie Annulation, les conséquences financières de l'annulation sont celles prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Lorsque le vacancier a souscrit la Garantie Annulation, les remboursements éventuels sont exclusivement régis par les conditions de cette garantie.

Les frais de dossier ainsi que le montant de la Garantie Annulation demeurent définitivement acquis au Camping La Sardane et ne sont en aucun cas remboursables.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des cas où la responsabilité du Camping La Sardane serait engagée, notamment en cas de faute prouvée de sa part, auquel cas les dispositions légales impératives relatives au remboursement et à l'indemnisation s'appliqueront.

6.2 – Modification de la réservation

Toute demande de **modification de la réservation** (dates d'arrivée ou de départ, durée du séjour, hébergement, emplacement, nombre de personnes, options ou toute autre prestation) doit obligatoirement être **formulée par écrit**.

La réservation étant ferme et définitive après sa confirmation, **aucune modification ne constitue un droit pour le vacancier**.

Toute demande de modification est soumise à l'accord préalable du Camping La Sardane et ne pourra être acceptée que **selon les disponibilités** au moment de son traitement.

Le Camping La Sardane reste libre d'accepter ou de refuser toute demande de modification, sans avoir à justifier sa décision.

Toute modification acceptée pourra entraîner une révision du tarif, l'application des tarifs en vigueur à la date de la modification, ainsi que, le cas échéant, des frais de traitement.

L'acceptation d'une demande de modification ne sera définitive qu'après confirmation écrite du Camping La Sardane.

Le Camping La Sardane n'est jamais tenu d'accepter un report de séjour sur une autre période ou une autre saison.

6.3 – Réduction de la durée du séjour

Toute demande visant à réduire la durée du séjour est soumise aux dispositions de l'article 6.2.

Le Camping La Sardane reste libre d'accepter ou de refuser toute demande, notamment lorsque les réservations sont commercialisées exclusivement par périodes fixes (par exemple à la semaine).

À titre exceptionnel et uniquement selon les disponibilités, le Camping La Sardane pourra proposer au vacancier une solution alternative, notamment un autre hébergement ou un autre séjour correspondant à la nouvelle durée souhaitée. Cette proposition demeure purement facultative et ne constitue en aucun cas une obligation pour le Camping La Sardane.

En cas d'acceptation d'une modification, le séjour sera intégralement recalculé sur la base des tarifs en vigueur applicables à la nouvelle durée réservée. Lorsque cette durée relève d'une grille tarifaire différente, notamment des tarifs « courts séjours », le nouveau montant pourra être supérieur au prix initialement convenu.

Toute demande de réduction de la durée du séjour formulée moins d'un mois avant la date prévue d'arrivée est considérée comme une annulation partielle. Les nuits supprimées restent intégralement dues et ne donnent lieu à aucun remboursement, avoir ou report.

6.4 – Annulation ou refus d'exécution du contrat par le Camping La Sardane

6.4.1 – Impossibilité d'exécuter le contrat

En cas d'impossibilité d'exécuter le contrat pour un motif indépendant de la volonté du Camping La Sardane, notamment en cas de fermeture administrative, catastrophe naturelle, incendie, sinistre, décision d'une autorité publique, problème technique majeur, force majeure ou tout autre événement rendant impossible l'exécution du séjour, le Camping La Sardane pourra, selon les disponibilités :

- Proposer un hébergement ou un emplacement de catégorie équivalente ou supérieure, sans supplément de prix ;
- Ou procéder au remboursement des sommes versées, conformément aux dispositions légales applicables.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée, sauf disposition légale impérative contraire.

6.4.2 – Refus d'accès au camping

Le Camping La Sardane se réserve le droit de refuser l'accès au camping lorsque les conditions de la réservation, les présentes Conditions Générales de Vente ou le règlement intérieur ne sont pas respectés, ou lorsque les informations communiquées lors de la réservation sont inexactes, incomplètes ou mensongères.

Sont notamment concernés, sans que cette liste soit limitative :

- le dépassement de la capacité maximale autorisée de l'hébergement ou de l'emplacement réservé ;
- la présence d'un animal dans un hébergement ou pendant une période où les animaux ne sont pas autorisés ;
- la présence d'un nombre de personnes supérieur à celui déclaré lors de la réservation ;
- toute fausse déclaration ayant eu une incidence sur la réservation, son tarif ou les conditions d'accueil ;
- le refus du vacancier de régulariser sa situation ;
- tout manquement aux présentes Conditions Générales de Vente, au règlement intérieur ou aux conditions particulières de la réservation empêchant l'exécution normale du contrat.

Lorsque cela est possible et uniquement selon les disponibilités, le Camping La Sardane pourra proposer une solution alternative (hébergement adapté, emplacement différent ou régularisation tarifaire). Cette proposition demeure purement facultative et ne constitue en aucun cas une obligation.

En l'absence de régularisation ou d'accord entre les parties, le Camping La Sardane pourra refuser l'accès au camping et résilier la réservation **aux torts exclusifs du vacancier**. Dans cette hypothèse, **les sommes déjà versées restent définitivement acquises au Camping La Sardane et le solde du séjour demeure intégralement exigible**, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts que le Camping La Sardane pourrait réclamer en réparation du préjudice subi.

Le refus d'accès au camping ne pourra en aucun cas être considéré comme une annulation imputable au Camping La Sardane.

6.4.3 – Résiliation du contrat en cours de séjour

Le Camping La Sardane se réserve le droit de mettre fin immédiatement au séjour et d'exclure tout vacancier dont le comportement est contraire aux présentes Conditions Générales de Vente, au règlement intérieur, aux règles de sécurité, à l'ordre public ou à la tranquillité du camping.

Sont notamment concernés, sans que cette liste soit limitative :

- le non-respect du règlement intérieur ;
- les violences, menaces, insultes ou comportements agressifs envers le personnel, la direction ou les autres vacanciers ;
- les nuisances répétées ;
- les dégradations des installations ou des hébergements ;
- le non-respect des consignes de sécurité ;
- tout comportement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du camping ou à la sécurité des personnes et des biens.

Dans ces situations, le contrat est résilié de plein droit. Le vacancier est tenu de quitter immédiatement le camping. Aucun remboursement, avoir ou indemnité ne pourra être accordé au titre de la partie du séjour non consommée, sans préjudice du droit pour le Camping La Sardane de réclamer la réparation de tout dommage subi.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des cas où la responsabilité du Camping La Sardane serait engagée, notamment en cas de faute prouvée de sa part, auquel cas les dispositions légales impératives relatives au remboursement et à l'indemnisation s'appliqueront.

Art. 7 – Capacité d'accueil et occupation des emplacements

Le nombre de personnes occupant un hébergement ou un emplacement ne doit en aucun cas excéder la capacité maximale prévue lors de la réservation.

Les capacités maximales sont les suivantes :

- **Hébergements locatifs** : de 2 à 10 personnes, selon la gamme de l'hébergement réservé ;
- **Emplacement Traditionnel** : 6 personnes maximum, dont au minimum un et au maximum 4 adultes majeurs ;
- **Emplacement Confort** : 6 personnes maximum, sans distinction d'âge, dont au minimum un adulte majeur ;
- **Emplacement XL** : 6 personnes maximum, sans distinction d'âge, dont au minimum un adulte majeur ;
- **Emplacement Woofi** : 6 personnes maximum, sans distinction d'âge, dont au minimum un adulte majeur.

La capacité maximale comprend l'ensemble des occupants, quel que soit leur âge. Les bébés, nourrissons et enfants sont intégralement comptabilisés dans cette capacité. Aucun dépassement ne pourra être accepté, même à titre temporaire ou occasionnel.

Les mineurs ne peuvent séjourner seuls : chaque hébergement ou emplacement doit être occupé par au moins un adulte majeur responsable pendant toute la durée du séjour.

Toute personne séjournant au Camping La Sardane doit être déclarée lors de la réservation ou, au plus tard, avant son arrivée.

Toute personne supplémentaire non déclarée devra être immédiatement signalée à la réception. Le Camping La Sardane se réserve le droit d'exiger la régularisation de la réservation avec application des tarifs en vigueur, lorsque celle-ci est possible. Lorsque la capacité maximale autorisée est dépassée ou que la régularisation est impossible, le Camping La Sardane pourra refuser l'accès au camping ou résilier immédiatement le contrat aux torts exclusifs du vacancier, sans remboursement, avoir ni indemnisation. Les sommes déjà versées demeurent définitivement acquises au Camping La Sardane et le solde du séjour reste intégralement exigible.

Véhicules

Sauf disposition particulière expressément prévue par le Camping La Sardane, **un seul véhicule est autorisé par emplacement ou par hébergement. Ce véhicule doit obligatoirement stationner sur l'emplacement loué, dans les limites de celui-ci ; le stationnement sur les voies de circulation, les espaces communs ou les emplacements voisins est interdit.**

Par exception, les hébergements de **la gamme Tribu (10 personnes)** bénéficient de deux véhicules, qui doivent également stationner sur l'emplacement loué dans les mêmes conditions.

Tout véhicule supplémentaire devra obligatoirement stationner sur le parking payant situé à l'entrée du camping ou à l'extérieur de l'établissement, sous réserve de la réglementation en vigueur.

Recharge des véhicules électriques

La recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les prises électriques des hébergements, des sanitaires, des emplacements ou de tout autre équipement du Camping La Sardane est strictement interdite, sauf sur les installations expressément prévues à cet effet.

Tout branchement non autorisé pourra entraîner l'interruption immédiate de l'alimentation électrique concernée, la facturation des consommations et des éventuels dommages causés aux installations, sans préjudice de l'application des mesures prévues par les présentes Conditions Générales de Vente et le règlement intérieur.

Occupation des emplacements

Sur un emplacement sont autorisés trois équipements au maximum, à savoir :

- un équipement de couchage (camping-car, caravane ou van aménagé) ;

- un véhicule (voiture ou moto) ;
- une tente.

Sont considérés comme des **véhicules** les moyens de déplacement motorisés ou non destinés à circuler (voiture, moto, quad, scooter, etc.).

Les caravanes, camping-cars, vans aménagés, remorques habitables et tout autre équipement destiné au couchage sont considérés comme des **équipements d'hébergement** et non comme des véhicules au sens du présent article.

Aucune installation supplémentaire (tente, barnum, tonnelle, remorque, véhicule ou tout autre équipement) ne pourra être ajoutée sur un hébergement ou un emplacement sans l'accord préalable du Camping La Sardane. Lorsqu'elle est autorisée, cette installation pourra donner lieu à une facturation complémentaire selon les tarifs en vigueur.

Tout véhicule ou équipement supplémentaire non autorisé, non déclaré ou installé en dehors des conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs en vigueur et devra être immédiatement déplacé à la demande du Camping La Sardane. À défaut de régularisation, le Camping La Sardane pourra refuser l'accès au camping ou résilier le contrat dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente.

Contrôle des occupants

Le Camping La Sardane se réserve le droit de contrôler à tout moment le nombre d'occupants et de véhicules présents sur un hébergement ou un emplacement. Le vacancier s'engage à présenter, à première demande, toute pièce permettant de vérifier l'identité des occupants lorsque cela est nécessaire au contrôle du respect des présentes Conditions Générales de Vente. Toute fausse déclaration, toute dissimulation d'occupant ou tout refus de contrôle constitue un manquement grave aux présentes Conditions Générales de Vente et pourra entraîner l'application des mesures prévues à l'article 6.

Art. 8 – Bracelets

Un bracelet permanent sera remis dès l'âge de 5 ans pour toute la durée du séjour. Le port du bracelet (y compris à badge) est obligatoire pour accéder au camping et aux activités. Le non-respect peut donner suite à une exclusion sans remboursement (Perte du bracelet = 3 €).

Art. 9 – Règlement intérieur

Le camping dispose d'un règlement intérieur applicable à toutes les personnes présentes. Toute réservation implique l'acceptation de ce règlement.

⚠ Tout manquement peut entraîner l'expulsion immédiate, sans remboursement ni indemnité.

Art. 10 – Mineurs

10.1 – Conditions d'admission des mineurs

Les mineurs non accompagnés de leur(s) représentant(s) légal(aux), au sens de l'article 389 du Code civil, ne sont pas admis au Camping La Sardane.

Tout mineur séjournant sans son ou ses représentants légaux, ou accompagné d'une personne dont la qualité ne permet pas d'établir clairement l'autorité parentale ou l'autorisation de séjour, pourra faire l'objet d'une demande de justificatifs complémentaires. Le Camping La Sardane pourra notamment exiger la présentation d'une autorisation parentale écrite, du livret de famille, d'une décision de justice, des pièces d'identité ou de tout autre document permettant de justifier de cette autorisation.

En l'absence de justificatifs suffisants ou en cas de doute légitime, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping, sans remboursement, avoir ni indemnisation. Les sommes déjà versées demeurent acquises au Camping La Sardane et le solde du séjour reste intégralement exigible, conformément aux présentes Conditions Générales de Vente.

10.2 – Non-respect des présentes dispositions

Toute fausse déclaration, présentation de documents inexacts, dissimulation d'un mineur ou non-respect des dispositions du présent article pourra entraîner le refus d'accès au camping ou, si la situation est constatée après l'arrivée, la résiliation immédiate du contrat aux torts exclusifs du vacancier, sans remboursement, avoir ni indemnisation, conformément à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente.

10.3 – Responsabilité des représentants légaux

Les parents ou représentants légaux demeurent seuls responsables des mineurs qui les accompagnent pendant toute la durée de leur séjour. Ils répondent de leur sécurité, de leur surveillance, de leur comportement et des dommages qu'ils pourraient causer à eux-mêmes, aux autres vacanciers, au personnel, aux installations ou aux biens du camping.

Les mineurs restent sous la surveillance permanente de leur(s) représentant(s) légal(aux). Après minuit, ils doivent impérativement être accompagnés d'un adulte responsable au sein du camping.

Art. 11 – Clubs enfants

- **Jardin des bambins** : réservé aux enfants de 5 à 11 ans activités gratuites pour enfants dès 5 ans (limitées à 25 enfants), du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (sous réserve de places).
- **Club des écureuils** : réservé aux enfants de 2 à 5 ans non révolus, propres. 3 sessions par semaine, limitées à 8 enfants.

Art. 11 bis – Espace aquatique et équipements de loisirs

L'espace aquatique, les toboggans, les jeux d'eau, les aires de jeux, les terrains de sport, les espaces de loisirs, la salle de sport ainsi que l'ensemble des équipements mis à la disposition des vacanciers sont accessibles selon les horaires et les conditions définis par le Camping La Sardane.

Pour des raisons notamment techniques, sanitaires, météorologiques, de sécurité, de maintenance, de réglementation, de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté du Camping La Sardane, tout ou partie de ces équipements pourra être temporairement fermé, limité, suspendu ou rendu inaccessible.

Ces fermetures, limitations ou interruptions, lorsqu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ou indépendantes de toute faute du Camping La Sardane, ne pourront donner lieu à aucun remboursement, réduction de prix, indemnisation, prolongation de séjour ou versement de dommages et intérêts.

Art. 11 ter – Activités proposées

Les activités, ateliers, tournois, clubs enfants, soirées et plus généralement l'ensemble des activités proposées par le Camping La Sardane sont organisés selon un programme susceptible d'être modifié.

Leur organisation dépend notamment des conditions météorologiques, sanitaires, techniques, de sécurité, du nombre de participants, de la disponibilité des intervenants ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté du Camping La Sardane.

Le Camping La Sardane se réserve le droit de modifier, reporter, remplacer, limiter ou supprimer toute activité, sans que cela puisse donner lieu à un remboursement, une réduction de prix, une indemnisation, une résiliation du contrat ou un versement de dommages et intérêts.

Art. 12 – Animaux

Les animaux sont **interdits pendant les périodes indiquées sur le site internet du Camping La Sardane**, quel que soit le type d'hébergement (emplacement ou logement), à l'exception des hébergements de la gamme **Woofi**, dans lesquels ils sont admis pendant toute la saison, dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente.

Les **chiens de 1^{re} et 2^e catégories** sont strictement interdits au sein du camping, quel que soit le type d'hébergement.

Sur les emplacements, les chiens sont admis sans limite de poids, dans la limite de deux (2) chiens maximum par emplacement, moyennant un supplément de 5 € par jour et par animal.

Dans les logements (mobil-homes et hébergements locatifs), les chiens sont admis dans la limite de deux (2) chiens maximum par logement, sous réserve que leur poids cumulé n'excède pas 30 kg, moyennant un supplément de 7 € par jour et par animal. **Cette limite de poids cumulé ne s'applique pas aux hébergements de la gamme Woofi, dans lesquels les chiens sont admis sans limite de poids, dans les mêmes conditions tarifaires.**

Dans tous les cas, les chiens doivent être déclarés lors de la réservation et respecter les conditions suivantes :

- être tenus en laisse en permanence dans l'enceinte du camping ;
- ne jamais être laissés en divagation ;
- leurs déjections doivent être obligatoirement et immédiatement ramassées par leur propriétaire ;
- respecter la tranquillité des autres vacanciers.

Le carnet de vaccination de l'animal, à jour, pourra être demandé à tout moment par la Direction. En cas de refus de présentation ou de vaccination non conforme, l'accès au camping pourra être refusé ou l'animal devra quitter immédiatement l'établissement.

Aucun animal ne doit être laissé seul dans un hébergement, même temporairement. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner l'exclusion de l'animal ou la résiliation immédiate du séjour, sans remboursement, avoir ni indemnisation.

Toute nuisance sonore, comportement agressif, dégradation ou gêne occasionnée par un animal pourra entraîner son exclusion immédiate ou la résiliation du contrat de séjour aux torts exclusifs du vacancier, dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente. Toute dégradation causée par un animal fera l'objet d'une facturation au vacancier, sur la base des frais réels de remise en état constatés.

Art. 13 – Visiteurs

Les visiteurs sont admis sous conditions :

Les visiteurs sont autorisés au Camping La Sardane, mais n'ont accès à aucun service ni équipement de l'établissement, ceux-ci étant réservés aux vacanciers séjournant sur le site. Leur véhicule devra rester stationné à l'extérieur de l'établissement.

Tout visiteur doit **présenter une pièce d'identité valide** à la réception afin de se munir d'un bracelet adapté.

Les visiteurs et vacanciers sont **tenus de se référer au Règlement Intérieur** de l'établissement et d'en respecter strictement les termes (article 8 du règlement).

Art. 14 – Tarifs

- Les tarifs varient selon la période et le logement.
 - La grille tarifaire n'est plus publiée mais disponible en simulation en ligne.
 - Le principe de tarification dynamique s'applique (prix susceptibles d'évoluer).
 - Les séjours sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la réservation.
 - **Taxe de séjour : 0,86 € par adulte et par nuit, non incluse. Son montant est fixé par les collectivités compétentes et est susceptible d'être modifié sans préavis. Le tarif applicable sera celui en vigueur à la date du séjour.**
-

Art. 15 – Responsabilité – Vol, détérioration des effets personnels et nuisances extérieures

Sauf faute prouvée du Camping La Sardane, la Direction ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration ou de tout dommage relatif aux effets personnels des vacanciers ou de leurs visiteurs, que ce soit dans les hébergements, les véhicules, les installations communes ou tout autre espace du Camping La Sardane.

Il appartient aux vacanciers de souscrire, s'ils le souhaitent, une assurance couvrant leurs biens personnels. Aucun recours ne pourra être exercé contre le Camping La Sardane en cas de sinistre.

Le Camping La Sardane ne pourra également être tenu responsable des désagréments, nuisances ou événements indépendants de sa volonté, notamment, sans que cette liste soit limitative :

- des conditions météorologiques (pluie, vent, orage, canicule, grêle, inondation ou tout autre phénomène climatique) ;
- de la présence de pollen, poussières, sable, résine, feuilles ou de tout autre élément naturel ;
- de la présence de moustiques, insectes, araignées, reptiles, rongeurs, oiseaux ou de tout autre animal lié à la vie en plein air ;
- des coupures, interruptions ou dysfonctionnements des réseaux d'électricité, d'eau, de gaz, d'internet, de téléphonie ou de tout autre réseau public ou privé ;
- de la qualité ou de la disponibilité du réseau Wi-Fi ou du réseau de téléphonie mobile,
- Le Camping La Sardane ne garantit ni un débit minimum, ni une couverture intégrale de l'établissement, ni une disponibilité permanente du réseau Wi-Fi ou des réseaux de télécommunication. Les performances peuvent varier selon la localisation dans le camping, le nombre d'utilisateurs connectés, les conditions techniques ou tout autre élément indépendant de la volonté du Camping La Sardane. ;
- des interruptions temporaires d'eau, d'électricité, de gaz, de télévision, d'internet, de téléphonie ou de tout autre service lorsqu'elles sont nécessaires à des opérations de maintenance, de réparation, de sécurité, d'amélioration des installations ou résultent d'un incident sur les réseaux publics ou privés ;
- des nuisances, bruits, odeurs, fumées ou émissions provenant de l'extérieur du camping ;
- des travaux réalisés par les collectivités territoriales, les concessionnaires de réseaux ou toute autre personne extérieure au camping ;
- des manifestations, marchés, concerts, animations, compétitions sportives, festivités ou feux d'artifice organisés à proximité de l'établissement ;
- des activités agricoles, viticoles, artisanales ou industrielles susceptibles de générer des odeurs, poussières, fumées ou autres nuisances temporaires ;
- des fermetures de routes, déviations, restrictions de circulation, difficultés de stationnement, interruptions des transports ou de toute décision administrative indépendante de la volonté du Camping La Sardane.

Le Camping La Sardane ne pourra davantage être tenu responsable des nuisances normales inhérentes à un établissement de plein air, notamment celles résultant de la présence d'autres vacanciers, des animations autorisées, de la circulation des véhicules, des opérations d'entretien, des espaces verts ou de toute activité nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Les événements et nuisances mentionnés au présent article, lorsqu'ils sont indépendants de la volonté du Camping La Sardane ou relèvent des contraintes normales de l'exploitation d'un établissement de plein air, **ainsi que les interruptions temporaires de services ou la fermeture de certains équipements rendues nécessaires par des impératifs techniques, de sécurité, de maintenance ou d'amélioration**, ne pourront donner lieu à aucune réduction de prix, remboursement, indemnisation, résiliation du contrat ou versement de dommages et intérêts.

Art. 16 – Facturation

- La facture est **établie à la fin du séjour** et envoyée par e-mail au **contractant principal**, c'est-à-dire la personne qui a effectué la réservation.
 - La facture est obligatoirement établie au nom du titulaire de la réservation. Après son émission, elle ne pourra faire l'objet d'aucune modification ni être rééditée au nom d'un autre participant au séjour
 - Une attestation de séjour pourra être fournie en complément de la facture, sur demande auprès de la réception, et **ne pourra être délivrée avant la fin du séjour**
 - La facture comprend le détail des prestations réservées, le montant total, les taxes applicables et toute option ou service supplémentaire consommé durant le séjour.
-

Art. 17 – Assurance et responsabilité civile

- Les vacanciers sont responsables de tout dommage causé à des tiers ou aux installations du camping.
 - Il est recommandé de souscrire une **assurance responsabilité civile personnelle** couvrant ces risques.
-

Art. 18 – Droit d'exclusion

18.1 – Principe

Le Camping La Sardane se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat de séjour, sans préavis, sans remboursement ni indemnité, et d'exiger le départ immédiat du ou des occupants lorsque leur comportement est susceptible de porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité, au bon fonctionnement de l'établissement, au respect des autres vacanciers, du personnel ou des biens.

18.2 – Cas d'exclusion

Cette mesure pourra notamment être prise, sans que cette liste soit limitative, en cas de :

- agressions physiques ou verbales ;
- insultes, injures, menaces ou intimidations envers le personnel, les prestataires, les autres vacanciers ou toute personne présente sur le camping ;
- violences, harcèlement ou comportement discriminatoire ;
- état d'ébriété manifeste ou comportement lié à la consommation d'alcool ou de stupéfiants troublant l'ordre public ou la tranquillité du camping ;
- non-respect du règlement intérieur ou des consignes de sécurité malgré un rappel de la Direction ;
- refus de se conformer aux demandes légitimes de la Direction ou de ses représentants ;
- dégradations, détériorations ou tentatives de dégradation des hébergements, équipements, installations ou espaces communs ;
- fraude, fausses déclarations ou utilisation frauduleuse des installations, services ou moyens d'accès ;
- comportement mettant en danger la sécurité des personnes, des biens ou des animaux ;
- nuisances sonores répétées malgré un avertissement ;
- introduction ou utilisation d'objets, produits ou matériels interdits ;
- toute infraction aux lois et règlements susceptible d'engager la responsabilité du Camping La Sardane ou de porter atteinte à son image.

18.3 – Intervention des autorités

Lorsque le comportement d'un vacancier ou de l'une des personnes placées sous sa responsabilité nécessite l'intervention des forces de l'ordre, des services de secours ou de toute autre autorité publique, le Camping La Sardane pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat de séjour, sans remboursement ni indemnité.

18.4 – Conséquences

Le départ immédiat du contractant principal entraîne celui de l'ensemble des personnes inscrites sur le contrat de réservation.

Les sommes versées au titre du séjour restent acquises au Camping La Sardane, sans préjudice du droit de réclamer le remboursement des dommages matériels, des frais engagés ou de toute autre indemnisation résultant des agissements du vacancier.

Le Camping La Sardane se réserve également le droit d'engager toute procédure civile ou pénale qu'il estimera nécessaire.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des cas où la responsabilité du Camping La Sardane serait engagée, notamment en cas de faute prouvée de sa part, auquel cas les dispositions légales impératives relatives au remboursement et à l'indemnisation s'appliqueront.

Art. 19 – Force majeure

19.1 Le Camping La Sardane ne pourra être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations lorsque celle-ci résulte d'un cas de force majeure ou d'un événement échappant à son contrôle, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative :

- les catastrophes naturelles ;
- les incendies, tempêtes, inondations, orages, grêle, foudre ou vents violents ;
- les épisodes de canicule, de sécheresse ou de gel exceptionnel ;
- les pandémies, épidémies ou crises sanitaires ;
- les restrictions ou interdictions décidées par les autorités administratives ou préfectorales ;
- les fermetures administratives totales ou partielles ;
- les pénuries ou restrictions d'eau, d'électricité, de gaz ou d'autres ressources essentielles imposées par les autorités ou les gestionnaires de réseaux ;
- les mouvements sociaux, grèves, actes de terrorisme, émeutes ou troubles à l'ordre public ;
- toute autre circonstance imprévisible, irrésistible et indépendante de la volonté du Camping La Sardane.

19.2 En présence d'un cas de force majeure, le Camping La Sardane pourra être amené à modifier les conditions du séjour, à limiter ou suspendre certaines prestations ou équipements, voire à annuler le séjour si les circonstances l'imposent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

19.3 Les conséquences financières d'un cas de force majeure seront traitées conformément aux dispositions légales applicables et, le cas échéant, aux conditions de la garantie annulation souscrite par le vacancier.

Art. 20 – Réclamations, dommages et litiges

20.1 – Signalement pendant le séjour

Toute difficulté, anomalie, nuisance, incident, dommage matériel, accident, blessure ou réclamation relative au séjour doit être signalé sans délai à la réception du Camping La Sardane, dès sa découverte et, dans la mesure du possible, avant le départ du vacancier.

Ce signalement doit permettre au camping de procéder aux constatations nécessaires, de recueillir d'éventuels témoignages, de vérifier les installations concernées et, lorsque cela est possible, d'apporter une solution immédiate.

20.2 – Réclamations après le départ

Toute réclamation formulée après le départ concernant un fait qui aurait pu être signalé, constaté ou traité pendant le séjour pourra être rejetée lorsque le Camping La Sardane n'a pas été mis en mesure de vérifier les faits, d'en déterminer les circonstances ou d'y remédier.

La réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée de tout justificatif utile à son examen, notamment photographies, factures, témoignages, constats, certificats ou rapports d'expertise, selon la nature du dommage invoqué.

La seule déclaration du vacancier ne suffit pas à établir l'existence d'une faute ou à engager la responsabilité du Camping La Sardane.

20.3 – Dommages causés aux véhicules et équipements

Tout dommage concernant un véhicule, une caravane, un camping-car, un van, une remorque, un deux-roues ou tout autre équipement doit être signalé sans délai à la réception, afin que le Camping La Sardane puisse procéder aux vérifications nécessaires..

Le vacancier demeure responsable de la conduite, de la hauteur, de la largeur, du gabarit et des manœuvres de son véhicule. Il lui appartient de s'assurer que les voies empruntées sont adaptées à son véhicule et de respecter la signalisation, les consignes du personnel ainsi que les itinéraires qui lui sont indiqués.

La responsabilité du Camping La Sardane ne pourra être engagée pour les dommages résultant notamment :

- d'une erreur de conduite ou de manœuvre ;
- d'une mauvaise appréciation du gabarit du véhicule ;
- de l'emprunt d'une voie ou d'une allée non indiquée ou inadaptée ;
- du non-respect de la signalisation ou des consignes données ;
- d'un choc avec un arbre, une branche, une haie, une bordure ou un obstacle visible ;
- d'une crevaillon ou d'un dommage causé par un élément présent sur une voie, sauf faute démontrée du camping.

En cas de désaccord sur l'origine du dommage ou sur les responsabilités respectives des parties, celles-ci seront déterminées au regard des constatations réalisées, des preuves produites et, si nécessaire, des conclusions des assureurs ou d'un expert compétent. La demande du vacancier ne peut, à elle seule, obliger le Camping La Sardane à effectuer une déclaration auprès de son assureur ou à reconnaître sa responsabilité.

20.4 – Recherche d'une solution amiable et médiation

En cas de réclamation, les parties s'efforceront de rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le Camping La Sardane.

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

49 rue de Ponthieu

75008 Paris

Site internet : <https://www.cm2c.net>

E-mail : cm2c@cm2c.net

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le consommateur peut également déposer sa demande de médiation directement sur le site internet du médiateur.

20.5 – Juridiction compétente

À défaut d'accord amiable ou de résolution du différend par la médiation, tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente ou au séjour sera soumis aux juridictions territorialement compétentes conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pour un consommateur, celui-ci peut notamment saisir la juridiction compétente selon les règles habituelles ou celle du lieu où il demeurait lors de la conclusion du contrat ou de la survenance du dommage. Il n'est donc pas possible de lui imposer exclusivement le tribunal du lieu du camping.

Pour les contrats conclus entre le Camping La Sardane et un client ayant contracté en qualité de commerçant, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents du ressort de Perpignan, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Art. 21 – Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations et la communication avec le vacancier.

Les clients disposent d'un droit de consultation, modification ou suppression de leurs données, conformément à la RGPD.

Responsable de traitement : le responsable du traitement des données personnelles est le Camping La Sardane, (sas camping la sardane, avenue du grau 66700 Argeles sur mer)

Données collectées et finalités : sont notamment collectées, selon les besoins de la réservation, les données d'identification (nom, prénom, date de naissance, adresse, e-mail, téléphone), les données de paiement, ainsi que les informations relatives au véhicule et, le cas échéant, à l'animal accompagnant le vacancier. Ces données sont utilisées pour la gestion des réservations, la facturation, la communication avec le vacancier et le respect des obligations légales et réglementaires du camping.

Base légale : ces traitements reposent sur l'exécution du contrat de séjour et, le cas échéant, sur le respect d'obligations légales.

Durée de conservation : les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée des délais de prescription légale applicables, notamment en matière comptable et fiscale.

Droits des personnes : conformément au RGPD, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Ces droits peuvent être exercés en écrivant à contact@campinglasardane.fr

Art. 21 bis – Droit à l'image

Conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur du Camping La Sardane, la Direction se réserve le droit d'utiliser, à titre gratuit, les photographies et vidéos prises dans l'enceinte de l'établissement, y compris dans la durée, sur lesquelles un vacancier pourrait apparaître, à des fins de communication et de promotion du Camping La Sardane (site internet, réseaux sociaux, supports publicitaires). Tout vacancier se reconnaissant sur l'un de ces supports et souhaitant son retrait peut en informer la réception ou la direction, qui procédera au retrait dans les meilleurs délais.

Art. 22 – Contact officiel

- Toute demande de modification, annulation ou réclamation doit être adressée à :
 - O E-mail : contact@campinglasardane.fr
 - O Téléphone : 04 68 81 10 82

Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toute version antérieure. Version entrée en vigueur le 1er octobre 2026.